

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 septembre 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryline BOIVIN, Maire.

Étaient présents : Maryline BOIVIN, Jean-Jacques JUTEAU, Pascal CHEVROLLIER, Hélène VALLET-DELESTRE, Gilles CAUBEL, Nicolas LEGUET, Catherine CHUREAU, Valérie RENOUL.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

- Additif à l'ordre du jour : sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante : "Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit "ALUR") – demande de suppression de l'article 63.

- ASSUJETTISSEMENT À LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS

L'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacances pour la taxe d'habitation sur les logements vacants, passant de 5 à 2 ans. Le conseil municipal décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

- MISE EN CONFORMITÉ DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le conseil municipal décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Une participation mensuelle de 5 € sera versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Maintien de Salaire labellisée.

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2014

Le conseil municipal fixe pour l'année 2014 la redevance assainissement à 100,00 € (sans augmentation) pour la part abonnement et la redevance sur le m³ d'eau consommée à 1,35 € (hausse de 3,85 %). Le forfait minimum de 20 m³ d'eau consommée aux usagers du service assainissement est supprimé.

- MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION MAPA (MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE)

Le conseil municipal décide la création d'une "commission MAPA", groupe de travail dont le rôle est d'aider le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision pour les marchés à procédure adaptée faisant l'objet d'un règlement de consultation. Cette commission sera présidée par le Maire, Maryline BOIVIN avec 4 membres titulaires : Jean-Jacques JUTEAU, Pascal CHEVROLLIER, Nicolas LEGUET et Valérie RENOUL.

- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGE – OPÉRATIONS EFFECTUÉES LE 19/08/2013

Un dépannage d'éclairage public a été réalisé en août dans la rue de la Fleur de Lys. Le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour cette opération dont le montant s'élève à 98,51 € TTC, soit un fonds de concours de 73,88 € TTC.

- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DU LION D'ANGERS : RÉVISION STATUTAIRE - ÉCOLE DE MUSIQUE

Le comité syndical du Pays Segréen a validé le 19 juin 2013 la proposition de modification de ses statuts en limitant sa compétence uniquement à l'animation de l'École de musique, la question des locaux revenant aux communautés de communes. Pour une harmonisation, il convient, dans les statuts des communautés de communes composant le Syndicat du Pays Segréen, que cette compétence soit rédigée sous la même forme.

Le conseil municipal approuve la proposition de modification statutaire et modifie en conséquence les statuts de la communauté de communes afin de tenir compte de cette modification.

- SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LA CANTINE

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon pour l'année scolaire 2013/2014 afin d'y organiser la restauration scolaire. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, seules les charges d'eau et d'électricité faisant l'objet d'un remboursement à compter du 6 janvier 2014 jusqu'au 4 juillet 2014.

- SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON - ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Suite à la démission de Madame Sophie Sortais en tant que déléguée suppléante au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon, le conseil municipal élit Monsieur Pascal CHEVROLLIER à cette fonction.

- SISTO : AVIS SUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES C0,5

Lors de sa séance du 26 juin 2013 le comité syndical du SISTO a décidé le changement de fréquence de collecte des ordures ménagères en porte à porte toutes les 2 semaines (collecte en C 0,5) à compter de janvier 2014. Cette modification nécessite une dérogation de la Préfecture après avis des communes membres du SISTO.

Le conseil municipal donne un avis favorable au SISTO à cette modification de collecte.

- AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE

Le 12 avril 2013, la Commission Locale de l'Eau a adopté le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé du bassin versant de la Mayenne. Le conseil municipal donne un avis favorable.

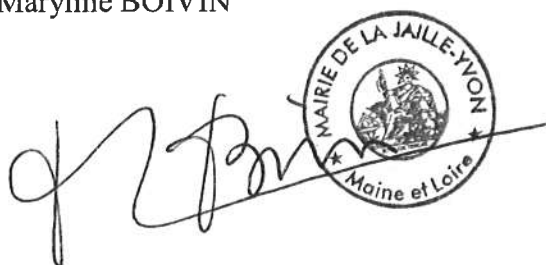
- PROJET DE LOI POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ (DIT "ALUR") – DEMANDE DE SUPPRESSION DE L'ARTICLE 63

L'Assemblée nationale a adopté le 17 septembre une disposition rendant obligatoire l'exercice de la compétence sur les Plans locaux d'urbanisme par l'intercommunalité. L'association des Maires Ruraux de France demande une mobilisation des élus pour la suppression de l'article 63 de ce projet de loi.

Le conseil municipal exprime sa ferme opposition au transfert automatique de la compétence transférant de manière contrainte la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, aux communautés d'agglomération et de communes.

Il apporte son soutien aux actions engagées localement et de leur propre initiative par les élus ruraux pour défendre cette même position et demande la suppression pure et simple de l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit "ALUR").

A La Jaille-Yvon, le 1^{er} octobre 2013
Le Maire,
Maryline BOIVIN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Maryline Boivin'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA JAILLE-YVON' at the top and 'Maine et Loire' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above it.